

Paris, le 28 juin 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

INNOVATION METROPOLITAINE ET LOGEMENT DES SALARIES

80 MILLIONS D'EUROS MOBILISES POUR « Inventons la Métropole du Grand Paris »

Action Logement et La Métropole du Grand Paris (MGP) ont signé, le 22 juin 2017, une convention de partenariat, lors de la première convention du Comité régional Action Logement Île-de-France, réunissant près de 250 élus et partenaires du territoire francilien autour de la question du logement des salariés.

La convention-cadre de territoire, prévue pour 3 ans, a pour objectif de créer des liens collaboratifs étroits et réguliers entre Action Logement et la Métropole du Grand Paris en faveur de l'attractivité et du rayonnement de la Métropole en œuvrant de manière concertée à l'articulation entre logement et développement économique.

Action logement y réaffirme son soutien auprès du territoire métropolitain qui concentre déjà plus de 50 % de ses financements en faveur du logement social et intermédiaire en Île-de-France.

Action Logement mobilise **une enveloppe exceptionnelle bonifiée de 80 millions d'euros sur la durée de l'appel à projets** « Inventons la Métropole du Grand Paris », pour soutenir les opérations immobilières de logement social et intermédiaire répondant aux besoins des salariés et des entreprises du territoire francilien.

Pour permettre une meilleure connaissance des nouveaux besoins des entreprises et des salariés, des démarches communes d'expérimentation et de communication seront mises en œuvre.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 72 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

A PROPOS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe 12 territoires et 131 communes.

Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1er janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat

Plus d'informations sur : www.metropolegrandparis.fr - @GrandParisMGP

CONTACTS PRESSE

Action Logement - Grayling France : Marie-France BERGAMO : 01.55.30.70.77 - Aude VAYRE : 01.55.30.70.81 - actionlogement@grayling.com - Action Logement : communication@actionlogement.fr

Métropole du Grand Paris - Julie TROUDE - Chargée de communication - Téléphone : 01 82 28 78 05
julie.troude@metropolegrandparis.fr